



Pôle Aménagement et systèmes d'Information

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

N° Ingé43-PASI-2026/04

Commune de Sainte Sigolène

« AMO pour l'aménagement de l'entrée
de ville (RD43) et de la route de
Cornassac »

I. DESIGNATION DES PARTIES AU CONTRAT

MAITRE D'OUVRAGE (client) : Commune de Sainte Sigolène
Mairie
Place Jean Salque
43600 SAINTE SIGOLENE

PRESTATAIRE : Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire
1, place Monseigneur de Galard
CS 20310
43000 LE PUY-EN-VELAY

II. OBJET DU CONTRAT

LIBELLE : AMO pour l'aménagement de l'entrée de ville (RD43) et de la route de Cornassac

- Vu l'article 23 des statuts de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire relatif aux ressources de l'Agence par lequel l'établissement est habilité à définir des prestations tarifées ;
- Vu la délibération n°Ingé43/AG-20251106/5 du 06 novembre 2025, adoptant la grille tarifaire générale actualisée relative aux missions d'assistance de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire ;
- Vu la délibération n°Ingé43/AG-20221220/5 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022 adoptant le règlement intérieur de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire décrivant notamment les modalités d'exécution d'une mission d'assistance ;
- Vu la délibération n°Ingé43/AG-20251202/2 de l'Assemblée générale du 02 décembre 2025 adoptant l'évolution de la grille tarifaire générale relative aux missions d'assistance de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire ;
- Vu la délibération n°Ingé43/AGE-20241211/1 de l'Assemblée générale du 11 décembre 2024 adoptant la modification des statuts et du règlement intérieur ;

III. MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Nature de la mission	☐ Conseil de 1 ^{er} niveau ☐ AMO partielle (expertise ciblée) ☒ AMO globale
Chef de file de la mission	. Organisme : Ingé43 . Désignation du chef de file : Joël ROBERT . Coordonnées du chef de file : ☎ : 06 01 28 26 29 💻 : joel.robert@inge43.fr
Equipe projet	☒ Services du Département : DIST ☒ CAUE ☐ Agence d'Attractivité de la Haute-Loire ☐ Services de l'Etat : DDT 43 / UDAP 43 ☐ Centre de Gestion de la Haute-Loire ☐ PNR ☐ SPL du Velay ☐ Syndicat départemental d'Energies ☐ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire ☐ EPCI ☐ Autres :

Contenu de la mission

- Recensement des besoins/des objectifs de la collectivité
- Calage du périmètre du projet
- Identification des contraintes de calendrier et contraintes budgétaires
- Diagnostic trafic routier (campagne de mesure) si absence de données
- Diagnostic du linéaire de projet (analyse paysagère et urbaine, structuration et fonctionnement des espaces publics et du réseau viaire, usages, ...)
- Le cas échéant, organisation et animation d'ateliers de concertation citoyenne pour recenser les attentes des usagers ou mieux cerner les problématiques éventuelles
- Caractérisation des enjeux d'aménagement (identification des zones à risques, atouts et éléments de patrimoine à valoriser, points noirs à traiter, usages individuels ou collectifs à maintenir ou à créer, ...)
- Identification, le cas échéant, des séquences homogènes d'aménagement
- Caractérisation des facteurs susceptibles d'impacter la faisabilité de l'opération (contraintes patrimoniales en lien avec les MH, contraintes environnementales et techniques, prise en compte de problématiques réseaux, contraintes d'accessibilité, règles d'urbanisme ou autres règles administratives, contraintes ou opportunités foncières, contraintes financières, ...)
- Détermination de principes d'aménagement en fonction des besoins exprimés et déclinés, le cas échéant, par séquence d'aménagement (établissement le cas échéant d'esquisses de projet ou remise de photos de référence)
- Estimation sommaire de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération hors foncier (prestations intellectuelles et frais divers, travaux, mobiliers et équipements, aléas, provisions)
- Identification des pistes de financements mobilisables
- Explicitation du mode opératoire pour la réalisation de l'opération (nécessité d'une maîtrise d'œuvre ou non, nécessité d'une coordination avec les opérateurs réseaux le cas échéant, démarches administratives à suivre, levés topos à réaliser si nécessaire, études géotechniques le cas échéant, ...), calendrier de l'opération
- Rédaction du programme d'aménagement et du DCE de MOe,
- Définition de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre,
- Aide au lancement de la consultation et au choix du maître d'œuvre,
- Analyse des offres et aide au choix du prestataire,
- Accompagnement pendant le suivi des études de maîtrise d'œuvre (regard technique sur les livrables, vérification du respect du cahier des charges initial et de l'enveloppe prévisionnelle, vérification du lien entre Maître d'œuvre et parties prenantes pour la bonne exécution du calendrier, vérification auprès des services administratifs de la collectivité de l'état d'avancement des sollicitations de financement).

Rendu de mission	- Relevés trafic routier - Note d'enjeux et de préconisations d'aménagement (éventuellement complété d'un cahier graphique des scénarios de projet) - Relevé de décisions établissant le choix du MOA (principes d'aménagement retenus par la collectivité) - DCE de maîtrise d'œuvre - Rapport d'analyse des offres et de présentation du marché - Avis, notes aux étapes clés des études de maîtrise d'œuvre
Echéancier	Retour compte rendu 1ere réunion fin mars Confirmation par la commune : juin Faisabilité, calage du programme : septembre Production par Ingé43 du cahier des charges de consultation du maître d'œuvre : fin septembre 2026 Lancement de la consultation octobre 2026 Fin 2026 sollicitation subventions dont DETR

Les modalités d'exécution de la prestation sont complétées d'une annexe « *Clauses génériques du contrat* » jointe à la présente convention.

IV. MONTANT DE LA PRESTATION

DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE € net de taxes	TOTAL € Net de taxes
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'entrée de ville (RD43) et de la route de Cornassac	Forfait	1	4 200,00 €	4 200,00 €
			Sous-Total	4 200,00 €
			TVA	Sans objet
			Total TTC	4 200,00 €

V. MODALITES DE FACTURATION

- Paiement d'un acompte de 25% à la signature de la convention à réception d'un avis des sommes à payer transmis, sous forme dématérialisée, via CHORUS PRO
- Paiement du solde à l'achèvement de la mission.

VI. DUREE DU CONTRAT

La présente convention est établie pour la durée de réalisation de la prestation en objet. Elle prend fin à l'issue des études de programmation, dans la limite d'une durée de 4 ans, sauf en cas de dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des deux parties.

VII. DUREE DE VALIDITE DU MONTANT DU CONTRAT

3 mois

Le Directeur de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire,

Par délégation,
Le chargé de mission urbanisme et aménagement local

Joël ROBERT

Au Puy-en-Velay,
Le 24/06/2026

Acceptation de l'offre de prestation de services,
Représentant légal du maître d'ouvrage,

Le



AGENCE D'INGENIERIE DES TERRITOIRES DE HAUTE-LOIRE

Hôtel du Département

1, Place Monseigneur de Galard • CS 20310 • 43000 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

04 71 07 41 71 • contact@inge43.fr

www.inge43.fr